



Rapport au Conseil de la Commission de coopération environnementale sur les activités du Comité consultatif public mixte depuis août 2010

Le présent tableau donne au Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) un aperçu des activités du Comité consultatif public mixte (CCPM) depuis la session ordinaire du Conseil d'août 2010 afin d'éclairer les discussions que ces deux entités auront durant leur réunion annuelle de juin 2011.

Prière de noter que le CCPM a entrepris ces activités CONFORMÉMENT au paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), lequel dispose que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord, [...] ainsi que sur la mise en œuvre et le développement du présent accord. Il pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil », et conformément au paragraphe 16(5), lequel dispose que le CCPM « pourra fournir au Secrétariat toutes informations pertinentes, techniques, scientifiques ou autres, notamment pour l'établissement d'un dossier factuel en vertu de l'article 15. Le Secrétariat transmettra au Conseil copies desdites informations ».

Il faut également noter que la politique interne du Conseil concernant ses réponses aux avis du CCPM prescrit qu'une telle réponse doit avoir lieu **dans les huit semaines suivant la réception d'un tel avis.**

Activité du CCPM et contexte	Description	État d'avancement ou résultat
Session ordinaire du CCPM n° 10-02 Tribune publique sur la santé des collectivités et des écosystèmes, les 16 et 17 août 2010, à Guanajuato, au Mexique.	Cette session a eu pour principal objectif de tenir une tribune pour que le public et des spécialistes se penchent sur la relation entre la salubrité des écosystèmes et la santé humaine, et de présenter le registre nord-américain de rejets et de transferts de polluants (RNARTP). Celui-ci permettra aux collectivités d'avoir accès à l'information sur les sources et les quantités de polluants dans leur région, et servira aussi à évaluer et à diminuer les effets que ces polluants peuvent avoir sur la santé et l'environnement. Les discussions ont également consisté à trouver des moyens de favoriser l'accès aux données des registres de rejets et de transferts de polluants (RRTP) en Amérique du Nord, de même qu'à les rendre plus utiles en permettant de régler les problèmes de santé qu'occasionnent ces polluants.	<i>En cours.</i>
Lettre au Conseil Objet : Invitation à assister à la session ordinaire du CCPM n° 10-03 à la Nouvelle-Orléans, aux États-Unis. <i>(Transmise le 8 septembre 2010)</i>	À la suite des discussions entre les membres du Conseil et du CCPM au cours des réunions tenues à Guanajuato, au Mexique, ces derniers ont invité officiellement les membres du Conseil et leurs fonctionnaires à assister à la session ordinaire du CCPM à la Nouvelle-Orléans en mentionnant	Le représentant suppléant américain a répondu à l'invitation, mais en informant les membres du CCPM qu'en dépit de leurs efforts et de leur engagement sans réserve, les membres du Conseil étaient au regret de ne pas pouvoir se joindre à ceux du CCPM à la

	qu'elle offrait une occasion opportune de tableer, tout en l'accéléralant, sur la mise en œuvre du nouveau plan stratégique du Conseil.	Nouvelle-Orléans. <i>(Réponse reçue le 4 octobre 2010)</i>
Avis au Conseil n° 10-03 Objet : Plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015. <i>(Transmis le 8 octobre 2010)</i>	Après avoir examiné la version finale du Plan stratégique pour 2010 à 2015, formulé des observations verbales au Conseil lors d'une séance à huis clos à Guanajuato et mené une consultation publique par la suite, les membres du CCPM ont convenu de soumettre une série d'observations et de recommandations à l'attention du Conseil. Celles-ci portaient sur un éventail de questions, dont la participation et la sensibilisation du public, le processus relatif aux communications de citoyens, les partenariats avec les intervenants et l'échange de pratiques exemplaires.	Le Conseil a répondu à chacune des observations et recommandations formulées dans l'avis en indiquant que le Plan stratégique pour 2010 à 2015 représentait un effort concerté de la part du Conseil en vue de réduire le nombre de projets dans le programme de travail de la CCE, et d'avoir ainsi de meilleures incidences sur les citoyens et les écosystèmes d'Amérique du Nord. <i>(Réponse reçue le 2 février 2011)</i>
Session ordinaire du CCPM n° 10-03 Tribune publique sur l'écologisation de l'économie nord-américaine, les 16 et 17 novembre 2010, à la Nouvelle-Orléans, aux États-Unis.	Cette tribune publique, organisée par le CCPM, a permis à des spécialistes et au public d'examiner des moyens de favoriser l'écologisation de l'économie au Canada, au Mexique et aux États-Unis, dont celle des chaînes d'approvisionnement, ainsi que le bâtiment écologique, l'agriculture urbaine, le développement avec de faibles émissions de carbone et l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (EIET).	Au cours de cette session ordinaire, les membres du CCPM ont convenu de formuler l' avis n° 11-01 au Conseil, intitulé <i>L'écologisation de l'économie nord-américaine</i> .
Avis au Conseil n° 10-04 Objet : Ébauche de la proposition d'examen de la gouvernance de la CCE et de la mise en œuvre de l'ANACDE. <i>(Transmis le 14 décembre 2010)</i>	Après avoir étudié l'ébauche de la proposition d'examen de la gouvernance de la CCE et de la mise en œuvre de l'ANACDE, et donné suite à l'invitation que lui a formulée le Conseil lors de la session ordinaire que celui-ci a tenue à Guanajuato, à savoir de lui adresser des suggestions précises en vue de remanier la proposition, le CCPM a soumis à l'attention du Conseil des observations et recommandations en même temps qu'une copie annotée de ladite proposition. La principale recommandation du	Le Conseil a répondu aux observations et recommandations formulées dans l'avis du CCPM. <i>(Réponse reçue le 7 avril 2011)</i>

	CCPM consistait à ce que la proposition porte sur davantage de questions en matière de gouvernance, y compris celle relative au Conseil et au CCPM, en plus du Secrétariat. Conséquemment, l'avis exposait les questions à traiter relativement à chacun des trois éléments constitutifs de la CCE.	
Avis au Conseil n° 11-01 Objet : L'écologisation de l'économie nord-américaine. (Transmis le 21 janvier 2011)	À la suite d'une réunion publique tenue les 16 et 17 novembre 2010, à la Nouvelle-Orléans, sur l'écologisation de l'économie nord-américaine, et tenant compte de l'ébauche du Plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015 ainsi que des recommandations que le CCPM avait formulées précédemment au sujet de cette écologisation dans ses avis n^{os} 10-01 et 10-03, les membres du Comité ont convenu de soumettre une série d'observations et de recommandations à l'attention du Conseil. Celles-ci portaient sur plusieurs questions, dont les secteurs sur lesquels les travaux de la CCE pourraient se concentrer, les obstacles que présente l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) en vue d'écologiser l'économie, l'EIET et les activités de sensibilisation de la CCE.	<i>Aucune réponse à ce jour.</i>
Session des représentants suppléants n° 10-04 Téléconférence tenue le 20 décembre 2010.	Le président du CCPM, M. Glen Wright, a participé à une téléconférence des représentants suppléants dont les principaux objectifs étaient les suivants : ▪ Adopter les résolutions du Conseil n° 10-04 autorisant l'utilisation des fonds de 2011 pour supporter les dépenses de fonctionnement en attendant l'approbation du Plan opérationnel pour 2011–2012. ▪ Décider s'il fallait charger le Secrétariat de constituer un dossier factuel relativement à la communication SEM-06-005 (Espèces en péril). ▪ Décider s'il était opportun de rendre public le rapport intitulé <i>Sur la voie</i>	Les représentants suppléants ont adopté la résolution du Conseil n° 10-04 au cours de cette téléconférence, accordant ainsi au Secrétariat des ressources financières jusqu'à l'approbation du Plan opérationnel pour 2011–2012. ▪ En outre, les trois Parties ont décidé de charger le Secrétariat de constituer un dossier factuel relativement à la communication SEM-06-005 (Espèces en péril), et ont approuvé les ébauches des réponses du Conseil aux avis du CCPM n^{os} 10-02 et 10-03. Toutes les Parties ont remercié

	<i>du développement durable : réduction des émissions de GES découlant du transport de marchandises en Amérique du Nord.</i> ■ Approuver les ébauches des réponses du Conseil aux avis du CCPM n^{os} 10-02 et 10-03.	M. Glen Wright de son travail fructueux et de son engagement au cours de l'année écoulée, en exprimant collectivement leur appréciation à l'égard de son travail et des services qu'il a rendus. Faisant référence à la nouvelle présidente du CCPM pour 2011, M^{me} Irasema Coronado, le représentant suppléant américain a indiqué sa détermination et celle de ses homologues à maintenir une relation constructive entre le Conseil et le CCPM.
Réponse du Conseil à l'avis du CCPM n° 10-02 Objet : Le marché de l'énergie en Amérique du Nord : harmonisation des politiques et gestion du carbone. (Transmise le 4 mai 2010)	À la suite d'une assemblée publique sur le marché de l'énergie en Amérique du Nord : harmonisation des politiques et gestion du carbone, les membres du CCPM ont convenu de formuler un avis au Conseil en se fondant sur les conclusions de cette assemblée, dont les recommandations comprennent les suivantes : <u>La politique énergétique en Amérique du Nord</u> • Élaborer une approche concertée d'établissement des politiques énergétiques en Amérique du Nord relativement aux changements climatiques, tout en promouvant un développement économique équitable, la compétitivité à l'échelle mondiale et de nouvelles techniques tout en maximisant l'utilisation des techniques actuelles relatives aux énergies renouvelables. • Tenir compte, lors de l'élaboration des politiques relatives à l'énergie et aux changements climatiques, des effets néfastes éventuels (conséquences non souhaitées), afin de s'assurer que les activités réalisées dans un secteur ne nuisent pas à celles réalisées dans d'autres secteurs. • Déterminer les effets cumulatifs des petits projets de production d'énergie renouvelable de manière à pouvoir mieux évaluer leur contribution globale à l'atteinte des buts fixés à	Le Conseil a répondu que le Plan stratégique pour 2010 à 2015 constituait le premier plan d'action de la CCE relativement aux changements climatiques. Il a par ailleurs mentionné qu'au cours des cinq prochaines années, les spécialistes des trois pays en matière de changements climatiques s'emploieront à améliorer la comparabilité des inventaires d'émissions de GES et de leurs données, et échangeront des informations et des méthodes exemplaires au sujet d'un certain nombre de questions touchant les changements climatiques. La CCE s'appuiera également sur les progrès accomplis dans le cadre d'autres tribunes en ce qui a trait au captage et au stockage du carbone. (Réponse reçue le 11 janvier 2011)

	l'égard des changements climatiques. <u>Captage et stockage du carbone</u> • Appuyer le maintien du financement de la recherche sur le captage et le stockage du carbone, et poursuivre l'établissement de règles et de normes compatibles, compte tenu de la grande quantité d'électricité produite à partir d'hydrocarbures en Amérique du Nord. • Reconnaître que l'approche adoptée relativement au marché du carbone aura une incidence marquée sur les efforts d'atténuation des émissions de GES provenant du secteur énergétique. Dans la mesure du possible, les trois pays devraient prendre des décisions compatibles à l'échelon national en ce qui a trait au marché du carbone, et ce, pour garantir l'efficacité d'un tel marché en Amérique du Nord et lancer un message clair quant au prix de cette substance. • Poursuivre l'amélioration de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord en vue d'y inclure les équivalents du CO₂ et le carbone noir. La CCE et le <i>Department of Energy</i> (ministère de l'Énergie) des États-Unis devraient en outre unir leurs efforts relativement à l'élaboration d'un atlas nord-américain du carbone. • Appuyer l'adoption, dans les trois pays, de méthodes d'aménagement forestier qui optimiseront la séquestration naturelle du carbone. • Encourager la coopération entre les spécialistes et les fonctionnaires en vue de favoriser l'aménagement forestier durable à l'échelle du continent, et ce, en accordant une attention particulière aux importantes ressources forestières, notamment dans les forêts boréales, tropicales et subtropicales.	
Session ordinaire n° 11-01 du CCPM Les 4 et 5 avril 2011, à Mexico.	Cette session ordinaire du CCPM comportait plusieurs volets. Le premier a consisté à faire connaître l'opinion du	À la suite de la session, les membres du CCPM ont convenu de formuler l'avis n° 11-02 au Conseil,

	public sur les projets envisagés en 2011 et 2012 afin de donner suite aux priorités fixées par le Conseil, à savoir « Des collectivités et des écosystèmes en santé », « Les changements climatiques et une économie à faibles émissions de carbone », et « L'écologisation de l'économie nord-américaine ». En deuxième lieu, les membres du CCPM ont fait porter leurs discussions sur l'efficacité, la rapidité et l'équité du processus relatif aux communications sur les questions d'application, lequel permet aux citoyens des trois pays de dénoncer le fait que l'un de ces pays n'assure pas l'application efficace de ses lois de l'environnement. Afin d'avoir une meilleure idée de ce processus, le CCPM a sollicité l'opinion des participants à cette session sur l'élaboration d'un questionnaire pour les auteurs de communication. Les observations recueillies ont permis au CCPM de parachever ce questionnaire, qu'il a transmis le 17 mai 2011 aux auteurs d'une communication présentée à la CCE depuis 1994. En dernier lieu, le CCPM a animé une table ronde sur les questions environnementales que suscite le transport en Amérique du Nord en se fondant sur les principales conclusions et recommandations du rapport, intitulé <i>Sur la voie du développement durable : réduction des émissions de GES découlant du transport de marchandises en Amérique du Nord</i>, que le Secrétariat a établi en vertu de l'article 13 de l'ANACDE.	intitulé <i>Consultation publique menée par le CCPM à propos du Plan opérationnel de la CCE pour 2011 et 2012</i> .
Réponse du Conseil au rapport sur l'examen de l'efficacité du CCPM (Transmis le 18 février 2010)	Le rapport formule l'avis du CCPM sur les possibilités d'améliorer l'efficacité de ce comité et, par voie d'association, celle de la CCE. Le CCPM a soumis à l'attention du Conseil une série de recommandations, dont les suivantes : des relations périodiques entre le Conseil et le CCPM	Le Conseil a répondu aux observations et recommandations énoncées dans le rapport sur l'examen de l'efficacité du CCPM. Il y aborde des questions telles que la nécessité que les membres du CCPM puissent communiquer périodiquement avec les membres

	afin que ce dernier puisse formuler des avis pertinents et en temps opportun qui répondent aux besoins du Conseil; l'intégration d'un processus de planification stratégique des activités du CCPM à celui du Secrétariat de la CCE; le renforcement de la sensibilisation du public afin d'améliorer les relations du CCPM avec celui-ci et les intervenants; la clarification et la coordination des rôles des trois organes de la CCE, ainsi que l'élaboration de principes directeurs afin de guider les communications entre eux et avec leurs organismes partenaires.	du Conseil et leurs représentants suppléants, que la CCE applique un modèle de gouvernance plus efficace, et que les rôles des trois organes de la CCE soient clarifiés et coordonnés. <i>(Réponse reçue le 7 avril 2011)</i>
Réunion des Comités consultatifs national et gouvernemental américains Le 14 avril 2011, à Washington.	La présidente du CCPM, M^{me} Irasema Coronado, a rendu compte des activités du CCPM au cours de la réunion des comités consultatifs national et gouvernemental des États-Unis, notamment les activités suivantes : • La réunion récente à Mexico dont les principaux objectifs étaient les suivants : la sollicitation de l'opinion du public sur les projets envisagés dans le cadre du Plan opérationnel pour 2011–2012; l'examen du processus relatif aux communications, y compris l'expression d'observations sur le questionnaire du CCPM; la tenue d'une table ronde sur le transport en Amérique du Nord en se fondant sur les principales conclusions du rapport intitulé <i>Sur la voie du développement durable : réduction des émissions de GES découlant du transport de marchandises en Amérique du Nord</i>. • La consultation publique menée par le CCPM à propos du Plan opérationnel pour 2011–2012. • La tribune publique du CCPM sur les déchets électroniques et sa session ordinaire qui cadrera avec celle que tiendra le Conseil à Montréal. • La dernière réunion de l'année du	<i>En cours.</i>

	CCPM qui se tiendra à El Paso, au Texas, et portera sur la gestion rationnelle des produits chimiques.	
Avis au Conseil n° 11-02 Objet : Consultation publique menée par le CCPM à propos du Plan opérationnel pour 2011–2012. (Transmis le 13 mai 2011)	Après avoir étudié la proposition de Plan opérationnel de la CCE pour 2011-2012 durant sa session ordinaire n° 11-01, qui a eu lieu à Mexico les 4 et 5 avril, et ayant mené par la suite une consultation publique à propos de ce plan, le CCPM a soumis des observations et des recommandations au Conseil par l'intermédiaire de son avis n° 11-02.	<i>Aucune réponse à ce jour.</i>
Session des représentants suppléants n° 11-01 Téléconférence du 3 juin 2011.	La présidente du CCPM, M^{me} Irasema Coronado, a participé à une téléconférence des représentants suppléants dont les principaux objectifs étaient les suivants : ▪ Examiner toutes les questions en suspens relatives au Plan opérationnel pour 2011–2012. ▪ Discuter de la session ordinaire du Conseil de 2011.	La présidente du CCPM a dressé, à l'intention des représentants suppléants, un bilan des activités de planification de la tribune publique que tiendra le CCPM sur la gestion des déchets électroniques en Amérique du Nord, et a fait référence à l'avis du CCPM n° 11-02 que celui-ci a formulé à la suite de la consultation publique qu'il a menée à propos du Plan opérationnel de la CCE pour 2011–2012. Elle a précisé que les questions et les recommandations que contient l'avis soumis à l'attention du Conseil ont résulté en grande partie de discussions entre les membres du CCPM ainsi que des observations exprimées par le public durant tout le processus de consultation.